



CONCLUSIONS DE LA 23^{ème} SESSION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI, 6 MAI 2021

OBJECTIF

Informers les participants au 4^{ème} Comité Technique sur les Procédures de Gestion (CTPG04) des recommandations issues de la 23^{ème} Session du Comité Scientifique (CS23), tenue du 7 au 11 décembre 2020, concernant notamment les travaux du CTPG.

CONTEXTE

À la 23^{ème} Session du CS, le CS a pris note et a examiné les recommandations soumises par le CTPG03 en 2019 et le GTM11 en 2020 qui incluaient des mises à jour sur le processus d'ESG pour diverses espèces CTOI. Le CS23 a formulé un ensemble de demandes en se basant sur ces recommandations (se reporter aux extraits du Rapport du CS23 ci-dessous). En outre, le CS23 a examiné et approuvé un Programme de travail pour le GTM, tel que détaillé à l'Appendice A ainsi qu'un Programme de travail révisé pour le développement des PG pour les principales espèces CTOI (Appendice B).

DISCUSSION

Les extraits suivants du Rapport du CS23 (IOTC-2020-SC23-R) sont inclus ici pour examen et action du CTPG04 :

Rapport de la 11^{ème} Session du Groupe de travail sur les Méthodes (GTM11)

(Paragraphe 89): *Le CS **A PRIS NOTE** des progrès réalisés dans les exercices d'évaluation des stratégies de gestion pour les espèces de la CTOI en 2020. Le CS **A NOTÉ** que la réunion du CTPG en 2020 a malheureusement été annulée en raison de la pandémie de Covid-19 et qu'aucune discussion sur les progrès réalisés n'a donc été entreprise dans ce forum.*

(Paragraphe 90): *Le CS **A NOTÉ** que le 9^{ème} atelier sur les l'ESG des scientifiques du GTM de la CTOI a également été annulé, ce qui retarde les progrès techniques sur les ESG en 2020. Le CS **A NOTÉ** que les ateliers d'experts sur les ESG sont très constructifs et efficaces dans la discussion des questions techniques et que les résultats des réunions se reflètent dans le développement des ESG. Ainsi, le CS **A SOULIGNÉ** l'importance de la tenue de cette réunion en 2021.*

Progrès de l'Évaluation de la Stratégie de Gestion

(Paragraphe 91): *Le CS **A NOTÉ** qu'en 2020, la Commission a déclaré que:*

*La Commission **A APPUYÉ** les travaux d'évaluation de la stratégie de gestion en cours et **A PRIS NOTE** du plan de travail révisé approuvé par le Comité scientifique à l'Appendice 6 du rapport du Comité scientifique de 2019. La Commission **A NOTÉ** en particulier l'importance des travaux visant à spécifier la règle d'exploitation du listao comme une procédure de gestion (PG) complète ainsi que la nécessité de finaliser l'élaboration de la PG pour l'albacore afin de fournir des avis de gestion judicieux pour cette espèce.*

(Paragraphe 92): *Le CS **A NOTÉ** que ce programme de travail figure à nouveau à l'Appendice 6 du présent rapport afin de clarifier le programme révisé de l'ESG.*

ESG du germon

(Paragraphe 93): *Le CS **A NOTÉ** que le projet a été lancé en 2020 pour développer l'ESG de l'ALB. Les travaux ont commencé sur la mise à jour de la plate-forme de simulation vers la nouvelle structure du modèle, y compris une proposition pour une nouvelle grille d'OM. Le CS **A NOTÉ** que le GTM a approuvé un nouvel ensemble de grilles de référence pour l'OM afin de saisir la gamme d'incertitude identifiée.*

ESG du listao

(Paragraphe 94): *Le CS **A NOTÉ** qu'un expert en ESG a été engagé en 2020 pour entreprendre la révision de la règle*

d'exploitation du listao, en vue de l'examiner et éventuellement de la réviser, comme l'exige la Résolution 16/02. Les travaux menés jusqu'à présent comprennent (1) l'élaboration d'un modèle opérationnel basé sur Stock Synthesis III ; (2) l'élaboration d'un modèle simple d'évaluation des stocks qui peut être adapté aux données simulées de la grille d'évaluation du stock de listao, et (3) des procédures de gestion basées sur un modèle de test de simulation. L'objectif de l'examen est de mettre au point une procédure de gestion complète du listao.

ESG de l'albacore

(Paragraphe 95): Le CS **A NOTÉ** que la tentative de mener une évaluation complète de l'albacore n'a pas été réalisée cette année et que l'OM actuel de l'albacore est basé sur l'évaluation de l'albacore de 2018. Le CS **A** en outre **NOTÉ** que le développement de l'OM du YFT a exploré une série de questions de modélisation, notamment le mode rétrospectif, la F élevée et le traitement révisé du recrutement et de l'autocorrélation des CPUE.

ESG du patudo

(Paragraphe 96): Le CS **A NOTÉ** que les OM du patudo ont été mis à jour à partir de l'évaluation du stock de 2019, et qu'un modèle de production excédentaire à effets aléatoires de Pella-Tomlinson qui inclut les erreurs de processus et d'observation a été développé comme candidat pour la procédure de gestion.

ESG de l'espadon

(Paragraphe 97): Le CS **A NOTÉ** que des progrès limités avaient été réalisés en ce qui concerne l'ESG de l'espadon. Le modélisateur travaillant sur l'ESG n'est pas disponible pour le moment. Ainsi, très peu de progrès ont été réalisés depuis la réunion du CS en 2019. Les travaux devraient reprendre fin 2020, début 2021.

Guide sur l'état des stocks et autres questions

(Paragraphe 98): Le CS a été informé de ce que :

La Commission A PRIS NOTE des travaux en cours du Groupe de travail ad hoc sur les points de référence et A DEMANDÉ que les résultats de ce groupe soient présentés au CTPG pour examen en 2021.

(Paragraphe 99): Le CS **A PRIS NOTE** des discussions sur la question de savoir si, pour une espèce couverte par une stratégie d'exploitation, l'OM nécessite un reconditionnement lorsqu'il y a une évaluation actualisée. Le CS **EST CONVENU** qu'il est nécessaire de décider du moment où il convient d'arrêter le reconditionnement des OM avec de nouvelles évaluations. Le CS **A NOTÉ** que, bien qu'il y ait eu une certaine pratique générale pour aider à la décision (par exemple les estimations de la biomasse de la nouvelle évaluation se situent en dehors de la gamme des OM), un jeu plus générique de critères et d'orientations est nécessaire. Ces orientations permettront d'accélérer la progression du processus d'ESG vers une concentration sur les tests des PG candidates. Le CS **A** en outre **NOTÉ** que la question est également liée à la détermination de l'occurrence ou pas de circonstances exceptionnelles.

RECOMMANDATION

Que le CTPG :

- 1) **PRENNE CONNAISSANCE** du document IOTC–2021–TCMP04–05 qui présentait les principales conclusions de la 23^{ème} Session du Comité Scientifique, concernant notamment les travaux du CTPG.
- 2) **ÉTUDIE** la meilleure façon de faire avancer ces questions au cours de la réunion actuelle.

APPENDICES

Appendice A: Programme de travail (2021-2025) du Groupe de Travail sur les Méthodes (GTM).

Appendice B: Programme de travail pour l'élaboration de procédures de gestion pour les espèces-clés dans la zone CTOI.

APPENDICE A
PROGRAMME DE TRAVAIL DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES METHODES (2021-2025)

Tableau 1. Thèmes prioritaires pour obtenir les informations nécessaires à la formulation des avis requis par la Commission. Les éléments de la Résolution 15/10 ont été inclus comme demandé par la Commission.

Thème	Sous-thème et projet	Calendrier				
		2021	2022	2023	2024	2025
1. Évaluation de la stratégie de gestion	Poursuite de l'Évaluation de la Stratégie de Gestion pour le germon, le listao, l'albacore, le patudo et l'espadon					
Besoins futurs en matière de recherche (sans ordre de priorité)						
Évaluation de la stratégie de gestion	1.1 Germon					
	1.1.1 Révision des modèles opérationnels basés sur les commentaires du GTM et du CS, y compris de possibles tests de robustesse					
	1.1.2 Réalisation d'un premier jeu de simulations et de résultats					
	1.1.3 Révision des procédures de gestion et des indicateurs après présentation du jeu initial au CTPG et à la Commission					
	1.1.4 Examen par des pairs externes (2022 ou date à déterminer)					
	1.1.5 Évaluation d'un nouveau jeu de procédures de gestion, si besoin					
1.2 Listao	1.2.1 Révision et adaptation du cadre pour les évaluations des simulations des PG. Passer de la HCR à une PG entièrement spécifiée.					

1.2.2 Élaborer un modèle de production révisé à inclure dans le cadre de simulation					
1.2.3 Conditionner le MO sur le modèle d'évaluation actualisé à partir de 2020.					
1.2.4 Révision des procédures de gestion et des indicateurs après présentation de l'ensemble initial au CTPG et à la Commission					
1.3 Patudo					
1.3.1 Mise à jour du MO et présentation des résultats préliminaires des PG au CTPG, révision du nouveau MO par le GTTT/GTM					
1.3.2 Examen par des pairs externes (2021 ou date à confirmer)					
1.3.3 Présentation des résultats révisés des PG au CTPG pour date d'adoption cible 2022					
1.3.4 Itérations additionnelles si besoin					
1.4 Albacore					
1.4.1 Mise à jour du MO et présentation des résultats préliminaires des PG au CTPG, révision du nouveau MO par le GTTT/GTM					
1.4.2 Examen par des pairs externes (2020 ou date à déterminer)					
1.4.3 Présentation des résultats révisés des PG au CTPG pour date d'adoption cible 2021, (mise à jour itérée si besoin)					
1.4.4 Itérations additionnelles si besoin					
1.5 Espadon					
1.5.1 MO initial					
1.5.2 Conditionnement et réglage du MO					
1.5.3 Tests de PG génériques					

	1.5.4	Modèle final avec PG					
	1.5.5	Examen par des pairs externes					
Plusieurs états de stock dérivés de différentes structures de modèles	3.1	Élaborer des orientations spécifiques pour les modèles les plus appropriés à utiliser ou sur comment synthétiser les résultats lorsque plusieurs modèles d'évaluation des stocks sont présentés. <i>(Voir IOTC-2016-WPTT18-R, paragraphe 91)</i>					
Présentation des avis sur l'état des stocks limités en données	2.1	Explorer des méthodes potentielles de présentation de l'avis sur l'état des stocks aux gestionnaires à partir de plusieurs scénarios limités en données, par ex. par l'élaboration d'une approche par niveaux de la fourniture des avis sur les stocks, sur la base des types indicateurs utilisés pour déterminer l'état des stocks (par exemple : séries de PUE, modèles d'évaluation des stocks)					

APPENDICE B

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ELABORATION DE PROCEDURES DE GESTION POUR LES ESPECES-CLES DANS LA ZONE CTOI

Année	Germon	Listao	Albacore	Patudo	Espadon
2020	<p>GT/CS: Examiner les recommandations de la Commission et entreprendre une ESG afin de fournir des avis sur les performances des PG candidates.</p>	<p>GT/CS: Appliquer la règle d'exploitation (HCR) en utilisant les résultats de l'évaluation du stock de 2020 pour calculer la limite de capture annuelle totale. (Le Secrétariat informera les CPC de ladite limite).</p> <p>Étendre la HCR à la mise en place de PG candidates complètes et entreprendre une ESG pour fournir des avis sur la performance des PG candidates.</p>	<p>GT/CS: Examiner les recommandations de la Commission et entreprendre une ESG afin de fournir des avis sur les performances des PG candidates.</p>	<p>GT/CS: Examiner les recommandations de la Commission et entreprendre une ESG afin de fournir des avis sur les performances des PG candidates.</p>	<p>GT/CS: Examiner les recommandations de la Commission et entreprendre une ESG afin de fournir des avis sur les performances des PG candidates.</p>
2021	<p>CTPG : Donner un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et sur toute résolution proposée pour une PG qui nécessite une décision de la Commission, y compris les performances des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission.</p> <p>Commission: Examiner les travaux et les avis des organes subsidiaires. Décision et adoption d'une PG <u>ou</u> orientation à l'intention des GT/CS quant à</p>	<p>CTPG : Donner un avis à la Commission sur les résultats de l'application de la HCR.</p> <p>Donner un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et sur toute résolution proposée pour une PG nécessitant une décision de la Commission, y compris les performances des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission.</p> <p>Commission: Examiner les travaux et les avis des organes subsidiaires. Décision et adoption d'une PG <u>ou</u> orientation à l'intention des GT/CS quant à</p>	<p>CTPG : Donner un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et sur toute résolution proposée pour une PG qui nécessite une décision de la Commission, y compris les performances des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission.</p> <p>Commission: Examiner les travaux et les avis des organes subsidiaires. Décision et adoption d'une PG.</p>	<p>CTPG : Donner un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et sur toute résolution proposée pour une PG qui nécessite une décision de la Commission, y compris les performances des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission.</p> <p>Commission: Examiner les travaux et les avis des organes subsidiaires. Décision et adoption d'une PG <u>ou</u> orientation à l'intention des GT/CS quant à</p>	<p>CTPG : Donner un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et sur toute résolution proposée pour une PG qui nécessite une décision de la Commission, y compris les performances des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission.</p> <p>Commission: Examiner les travaux et les avis des organes subsidiaires et orientation à l'intention des GT/CS quant à la nécessité d'une autre ESG</p>

	la nécessité d'une autre ESG pour les PG candidates ou alternatives. GT/CS: Examiner les recommandations de la Commission et entreprendre une ESG afin de fournir des avis sur les performances des PG candidates.	la nécessité d'une autre ESG pour les PG candidates ou alternatives. GT/CS: Examiner les recommandations de la Commission et entreprendre une ESG afin de fournir des avis sur les performances des PG candidates.		la nécessité d'une autre ESG pour les PG candidates ou alternatives. GT/CS: Examiner les recommandations de la Commission et entreprendre une ESG afin de fournir des avis sur les performances des PG candidates.	pour les PG candidates ou alternatives. GT/CS: Examiner les recommandations de la Commission et entreprendre une ESG afin de fournir des avis sur les performances des PG candidates.
2022	CTPG : Donner un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et sur toute résolution proposée pour une PG qui nécessite une décision de la Commission, y compris les performances des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission. Commission: Examiner les travaux et les avis des organes subsidiaires. Décision et adoption d'une PG <u>ou</u> orientation à l'intention des GT/CS quant à la nécessité d'une autre ESG pour les PG candidates ou alternatives. GT/CS: Examiner les recommandations de la Commission et entreprendre une ESG afin de fournir des avis sur les performances des PG candidates.	CTPG : Donner un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et sur toute résolution proposée pour une PG qui nécessite une décision de la Commission, y compris les performances des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission. Commission: Examiner les travaux et les avis des organes subsidiaires. Décision et adoption d'une PG <u>ou</u> orientation à l'intention des GT/CS quant à la nécessité d'une autre ESG pour les PG candidates ou alternatives. GT/CS: Examiner les recommandations de la Commission et entreprendre une ESG afin de fournir des avis sur les performances des PG candidates.		CTPG : Donner un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et sur toute résolution proposée pour une PG qui nécessite une décision de la Commission, y compris les performances des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission. Commission: Examiner les travaux et les avis des organes subsidiaires. Décision et adoption d'une PG.	CTPG : Donner un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et sur toute résolution proposée pour une PG qui nécessite une décision de la Commission, y compris les performances des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission. Commission: Examiner les travaux et les avis des organes subsidiaires. Décision et adoption d'une PG <u>ou</u> orientation à l'intention des GT/CS quant à la nécessité d'une autre ESG pour les PG candidates ou alternatives. GT/CS: Examiner les recommandations de la Commission et entreprendre une ESG afin de fournir des avis sur les performances des PG candidates.
2023	CTPG : Donner un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et sur toute résolution proposée	CTPG : Donner un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et sur toute résolution proposée			CTPG : Donner un avis à la Commission sur les éléments des PG candidates et sur toute résolution proposée

	<p>pour une PG qui nécessite une décision de la Commission, y compris les performances des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission.</p> <p>Commission: Examiner les travaux et les avis des organes subsidiaires. Décision et adoption d'une PG.</p>	<p>pour une PG qui nécessite une décision de la Commission, y compris les performances des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission.</p> <p>Commission: Examiner les travaux et les avis des organes subsidiaires. Décision et adoption d'une PG.</p>			<p>pour une PG qui nécessite une décision de la Commission, y compris les performances des PG candidates par rapport aux objectifs de la Commission.</p> <p>Commission: Examiner les travaux et les avis des organes subsidiaires. Décision et adoption d'une PG <u>ou</u> orientation à l'intention des GT/CS quant à la nécessité d'autres ESG pour les PG candidates ou alternatives.</p> <p>GT/CS: Examiner les recommandations de la Commission et entreprendre des ESG afin de fournir des avis sur la performance des PG candidates.</p>
--	--	--	--	--	---